

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 septembre 2026

L'an 2026 et le 17 septembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 10 septembre 2026

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Délibération N° 17-09-2026 / N°113

Présents (90) : Balavoine Freddy, Barlet Yannick, Barrois Pierre, Beaumont Christophe, Bellengier Julien, Bernard Marie, Bertout Sébastien, Bonnelle Thomas, Bourdrez Pierre, Bricout Damien, Bridel Jean, Caillierez Denis, Carton Philippe, Carvalho Yohann, Cauvet Jean-Louis, Cojon Philippe, Coppin Dominique, Arnaud Darras (suppléant de Coquart François), Corman Jérôme, Cottin Gilbert, Cuisinier Christophe, Dausse Béatrice, Debeaumont Monique, Deberles Patrick, Debureaux Alain, Decry Alexandre, Degrendele Marc, Delaporte Luc, Delassus Francis, Delattre Romuald, Delporte Michèle, Détourné Jean-François, Dionnet Pascal, Dubois David, Duchateau David, Dufay Jean-Marie, Dupuis Anne-Marie, Marie Tinchon (suppléante de Duriez Ludovic), Duriez Sidonie, Fourmanoir Maxime, François Benoit, Gabez Sylvie, Gallet Olivier, Gérard Martine, Godart Céline, Gomès Stéphane, Fabrice Hermant (suppléant de Guillemant Simon), Hémery Jean-Paul, Hemery Pascal, Henquenet Sébastien, Philippe Carbonnier (suppléant de Jacquemelle Jean-Claude), Jonard Frédéric, Jud Pierre-Etienne, Olivia Havet(suppléante de Labenne Philippe), Larivière Anne Sophie, Larivière Magalie, Lavigne Raymond, Lefebvre Guillaume, Lefetz Marie-Angèle, Legoux Hugues, Leuiller Jean-Luc, Level François, Libessart Catherine, Lieppe Yves, Locquet Stéphane, Louis Mathieu, Mestan Pascal, Meurice Geneviève, Nicolle Gérard, Petit Michel, Plaquet Frédéric, Rogez Jonathan, Rose Alain, Anne-Sophie Porru (suppléante de Rose Christophe), Roussel Murielle, Schulz Jean-Michel, Sergier Muriel, Seroux Michel, Soyez Maurice, Surelle Sabine, Tassencourt Hubert, Tetu Harold, Théret Julie, Thilliez Arnould, Thilliez Christian, Toursel Joël, Varoqui Jean-François, Verdel Dominique, Verret Philippe, Zakrent Patrick

Représentés (12) : Brabant Carine (pouvoir à Lefebvre Guillaume), Capron Nicolas (pouvoir à Olivier Gallet), Deneuille Olivier (pouvoir à Debeaumont Monique), Descamps Roland (pouvoir à Legoux Hugues), Détourné Françoise (pouvoir à Théret Julie), Glavieux Pascal (pouvoir à Fourmanoir Maxime), Hautecoeur Christophe (pouvoir à Bernard Marie), Lefebvre Philippe (pouvoir à Larivière Anne Sophie), Legrand Eric (pouvoir à Thilliez Christian), Leu Serge (pouvoir à Petit Michel), Pruvost René (pouvoir à Bricout Damien), Vasseur Guy (pouvoir à Bourdrez Pierre)

Absents (13) : Ansquin Christophe, Boucly Christian, Caron Eric, Cossart Sophie, Dekeyser Patrick, Delannoy Jean-Michel, Douchet Arnaud, Haultcoeur Jean-François, Hotte Rodrigue, Jacquemont Xavier, Ricq Arnould, Patrick Roblot, Traisnel Alain

Secrétaire de séance : Mathieu Louis

PCAET : Délibération portant prescription et lancement de la révision du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et valant déclaration d'intention au titre de l'article L.121-18 du Code de l'environnement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la participation du public et à l'évaluation environnementale ;
Vu les dispositions relatives aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux ;
Vu la délibération d’approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en date du 16 décembre 2021 ;
Vu l’avis favorable de la commission PCAET et mobilité en date du 16 juin 2026
Vu l’avis favorable du Bureau du 2 septembre 2026 ;

Considérant,

Que Conformément aux exigences réglementaires, le PCAET doit être révisé tous les six ans afin d’intégrer les évolutions des enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire

Que le premier PCAET 2021-2027 arrive à son terme et qu'il convient d'engager l'élaboration d'un nouveau programme d'actions afin de poursuivre les objectifs de transition écologique, d'adaptation au changement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de maîtrise des consommations énergétiques ;

Le futur PCAET définira la stratégie climat-air-énergie du territoire pour la période à venir, en cohérence avec les documents de planification nationaux, régionaux et locaux. L'évaluation finale du PCAET 2021-2027 sera réalisée en parallèle de l'élaboration du futur PCAET, afin d'alimenter les réflexions et les orientations du nouveau plan.

Cette délibération est accompagnée en annexe d’une déclaration d'intention, en application de l'article L121-18 du code de l'environnement. Elle initie un délai de 2 mois permettant aux citoyens de solliciter le droit d'initiative (L121-17-1 du code de l'environnement). Cette délibération ainsi que la déclaration d’intention seront affichées :

- dans les locaux de la collectivité
- sur le site internet de la collectivité
- sur le site internet de la préfecture de département.

Le droit d'initiative (III de l'article L121-17 du code de l'environnement) est à exprimer dans un délai de deux mois à compter de la présente publication de la déclaration d'intention.

Après en avoir échangé, le conseil communautaire procède au vote :

Résultats des votes			
Composition		Suffrages	
Inscrits	115	Pour	99
Présents	90	Contre	0
Procurations	12	Abstentions	2
Présents et représentés	102	Non votants	1

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- De prescrire le lancement de la procédure de révision du Plan Climat Air Énergie Territorial selon les modalités indiquées dans la déclaration d'intention
- D'autoriser Monsieur le Président à transmettre la présente délibération à l'ensemble des parties prenantes et des personnes publiques associées
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document inhérent à la démarche de révision du PCAET
- D'autoriser le Président à solliciter toute subvention qui pourrait être obtenue dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches et procédures inhérentes à la mise en place de la révision du PCAET.

Le secrétaire de séance



Mathieu Louis

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/09/2026 et publication ou notification du 25/09/2026

